

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de Jean-François Sirinelli (séance du lundi 25 mars 2013)

Thierry de Montbrial : Permettez-moi, à propos des problèmes que pose la traduction, de vous faire part d'une expérience personnelle récente. L'un de mes ouvrages traduits en anglais est passé entre les mains de quatre traducteurs, après quoi il m'a fallu néanmoins revoir entièrement le texte anglais pour le débarrasser des nombreux contresens et faux-sens qui restaient. Qu'est-il advenu des traductions de ce livre dans des langues que j'ignore ? On voit là combien la traduction peut-être aussi utile que nuisible à la pensée d'un auteur.

Après cette évocation, voici quatre observations relatives à des points soulevés par votre exposé :

1°) S'il peut y avoir des effets d'hystérésis, il n'en demeure pas moins à mes yeux que le rayonnement d'un pays, sur le long terme, est directement lié à sa puissance économique. Quand le poids économique d'un pays diminue, tôt ou tard, son rayonnement intellectuel, culturel, militaire, etc. tend à s'affaiblir. Un pays qui, comme la France, ne fait pas les réformes économiques nécessaires, est assuré à la longue de reculer dans tous les autres domaines.

2°) Le rétrécissement de la France est aussi un rétrécissement psychologique. Jadis ou naguère, la reconnaissance internationale était possible en France. Aujourd'hui, les meilleurs considèrent que s'ils veulent être reconnus, même dans leur propre pays, il faut qu'ils le soient d'abord à l'étranger, principalement aux États-Unis.

3°) Un des effets pervers du rétrécissement est notamment l'*invidia*, la jalousie. En effet, lorsque qu'une communauté se rétracte sur elle-même, des phénomènes de médiocrité et de jalousie personnelle prennent le dessus, et pas seulement dans le monde universitaire.

4°) Mieux vaut s'exprimer en anglais, même si on ne le maîtrise pas parfaitement, car on peut ainsi au moins être écouté. La pire des situations est celle où, dans un colloque international, un Français fait montre, devant un public qui ne comprend pas le français, de tous ses talents rhétoriques pour impressionner son auditoire, alors que les interprètes ne parviennent évidemment pas à rendre la subtilité de ses propos. Au bout de quelques minutes, on constate que plus personne n'écoute.

Il me semble qu'une assez bonne solution, si l'on veut éviter le tout-anglais, est offerte par ce que j'appelle la méthode canadienne. Elle consiste à jouer sur les deux langues en passant en souplesse de l'une à l'autre dans les interventions.

Réponse : J'abonde pleinement dans le sens de vos remarques. Au sujet de la traduction, j'ai eu moi-même une expérience qui en montre les dangers. Alors que l'un de mes ouvrages devait être traduit en chinois, j'ai été contacté par le traducteur qui m'a envoyé pas moins de soixante pages de questions. En outre, ces innombrables questions faisaient apparaître que le traducteur butait notamment sur toutes les métaphores et images qui émaillaient mon texte. Je n'ose imaginer à quoi a ressemblé la traduction finale.

*
* *

Xavier Darcos : La question de la diffusion des sciences humaines ne m'apparaît pas dissociable de celle des sciences en général. Si l'on regarde l'ensemble du champ de la francophonie, force est de constater un recul global, sauf dans de rares régions parfaitement identifiées, telle une partie du continent africain. Il apparaît, hélas, que c'est dans les zones géographiques où la recherche scientifique et le développement économique sont en plein essor que le français est le moins présent.

On peut donc s'interroger sur la possibilité pour un jeune chercheur d'acquérir aujourd'hui une culture scientifique ou économique en français. En fait, l'Union européenne a déjà apporté une première réponse à cette interrogation avec la question des brevets. Elle a en effet considéré qu'il n'était pas nécessaire qu'un brevet fût rédigé en français pourvu qu'il le fût en anglais.

Réponse : Je ne peux qu'adhérer à vos remarques. Dans le monde globalisé qui est le nôtre, il m'apparaît difficile d'acquérir une culture scientifique qui soit autocentrée.

*
* *

Gilbert Guillaume : Dans le cas du droit, la langue est intimement liée au fond. Ainsi, des concepts juridiques, tels que l'estoppel ou la due diligence, sont indissociablement liés à la langue anglaise. C'est là sans doute ce qui distingue le droit des autres sciences sociales.

Par ailleurs, le droit n'est pas seulement un domaine de recherche scientifique, il est aussi destiné à être appliqué, à travers des conventions, des contrats ou des jugements, et, par conséquent, le passage d'une langue à l'autre a des conséquences concrètes importantes.

En droit des affaires et en droit des investissements, c'est l'anglais qui domine. Le combat est d'ores et déjà perdu, car tous les contrats internationaux, fréquemment préparés par des cabinets d'avocats anglo-saxons, sont rédigés en anglais, même lorsqu'ils pourraient l'être en français. Il en va différemment dans les domaines d'activité de l'État et des institutions interétatiques. Ainsi à la Cour internationale de justice, les deux langues officielles sont le français et l'anglais et les jugements sont rédigés dans ces deux langues. De même à l'Académie de droit international, nous sommes parvenus à maintenir un enseignement à égalité dans les deux langues. La Cour de Luxembourg délibère le plus souvent en français. Mais le nombre de juristes s'exprimant naturellement dans notre langue va en diminuant et de ce fait la situation se détériore par exemple à la Cour pénale internationale ou à la Cour de Strasbourg.

Pour préserver la place de notre langue et des concepts qu'elle véhicule, je prône une attitude souple et variable selon les cas. Lorsque la majorité d'un auditoire comprend le français ou lorsque l'interprétation simultanée est assurée, il convient de s'exprimer en français. C'est ce qui se passe par exemple à l'Institut de droit international. Dans d'autres enceintes, en revanche, il sera nécessaire de parler anglais. Il existe toutefois une voie intermédiaire utile, évoquée par Thierry de

Montbrial et souvent pratiquée par les canadiens, qui consiste à utiliser dans un même exposé le français et l'anglais.

Réponse : Je n'ai évidemment rien à ajouter à vos remarques d'une parfaite pertinence.

*
* *

Georges-Henri Soutou : Beaucoup dépend et de la qualité intrinsèque et de la reconnaissance internationale de nos dispositifs de recherche et d'enseignement supérieur. Or, les réformes ineptes qui se sont succédé depuis des années dans notre pays ont fait que la situation se dégrade. Une preuve supplémentaire nous en est apportée par la décision récente des universités helvétiques de ne plus reconnaître certaines séries du baccalauréat français et d'exiger la mention « assez bien » pour les autres, préalablement à toute inscription.

À mon sens, il est nécessaire que nous considérions la défense et l'illustration du français dans un cadre européen. Nous devons en effet admettre que les autres langues européennes sont peu ou prou dans la même situation que la nôtre et que nous ne pourrions défendre le français que si nous participons à la défense commune de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, etc. C'est là une question de philosophie qui conditionne notre mode d'enseignement et notre mode de recrutement universitaire.

Réponse : Vos remarques sont tout à fait exactes, et je ne peux donc qu'y adhérer.

*
* *

Emmanuel Le Roy Ladurie : Fernand Braudel avait lu d'obscurs ouvrages allemands sur la démographie européenne. Il en a tiré en français des estimations de la population européenne qu'il a présentées dans sa Méditerranée, laquelle a été traduite en anglais trente ans plus tard.

De même, j'ai fait de l'histoire du climat, à quoi les Anglo-Saxons s'intéressaient fort peu, mais sur quoi l'on trouve d'excellents travaux en italien. J'ai donc opéré un transfert d'un savoir italien vers un savoir français.

Philippe Wolff a créé à Toulouse une collection des provinces françaises qui réunit diverses études sur l'histoire de telle ou telle région française. À partir de là, j'ai publié un livre intitulé Histoire de France des régions. Ce livre a été traduit en Russe.

On voit donc par ces exemples que le cheminement du savoir est souvent moins simple que nous le croyons et qu'il n'est pas toujours indispensable de passer par l'anglais, néanmoins essentiel.

Réponse : L'historien qui travaille en histoire culturelle est bien entendu confronté à toute époque et en tout lieu à ce qu'on appelle les transferts culturels, éléments féconds de la science historique. Il n'en reste pas moins que, si les recherches étrangères doivent pouvoir féconder les travaux des historiens français, les œuvres des historiens français doivent aussi pouvoir féconder les travaux

étrangers. Le drame est que le transfert culturel s'exerce de nos jours trop souvent dans un seul sens.

*
* *

Marcel Boiteux : On m'avait appris dans ma jeunesse que l'une des raisons du succès de la langue française tenait à son extrême précision. Si cela est exact, on peut avoir des craintes pour l'audience internationale du français car on a cru bon de simplifier, et donc d'appauvrir la langue en abandonnant, par exemple, le passé simple, l'imparfait du subjonctif et les rigueurs de l'orthographe.

Mais, à l'inverse, on a dit que le français avait du mal à se diffuser parce qu'il était trop difficile à apprendre, bien plus compliqué que l'anglais courant, et qu'il fallait donc le simplifier. Si cela est exact, on peut nourrir tous les espoirs.

Alors que faire ? Doit-on laisser simplifier le français pour en faire une langue courante utilisable facilement par tout un chacun, ou doit-on au contraire revenir peu à peu à sa précision et à sa complexité de naguère pour qu'il redevienne aussi une langue d'intellectuels et de diplomates ?

Réponse : Les sciences sociales travaillent sur de la complexité et elles doivent tomber dans de la simplicité pour assurer le rendu de cette complexité. C'est la magie de la langue, sa richesse, sa subtilité qui permettent cette alchimie. Je crois donc que la bataille linguistique se passe aussi au cœur même de notre langue. Le combat est aussi endogène. Pour rayonner, il est nécessaire que la braise soit entretenue dans l'âtre et donc que la langue continue à s'enrichir.

*
* *

François Terré : Ce qui a assuré le succès du français comme langue juridique internationale est le fait que c'est une langue à la fois précise et concise.

Vous avez parlé du langage des sciences sociales. Mais distinguez-vous le langage et le jargon ?

Dans le souci d'enrichir une langue, faut-il se livrer à des excès tels que ceux auxquels j'ai assisté à la Commission de terminologie du ministère de la Justice lorsqu'on débattit pendant plus d'une heure pour savoir s'il convenait d'introduire en français le mot de « fémicide » ?

Pourquoi est-il si difficile de traduire ? Assurément parce que, lorsque l'on trouve une bonne traduction, les esprits non habitués à cette traduction s'y opposent. Ainsi conserve-t-on dans les ouvrages les plus éminents le terme de « forum shopping » alors qu'il peut être traduit par « course au tribunal ». Refusant cette excellente traduction, les esprits frileux, gardiens d'un français pétrifié, n'ont rien trouvé de mieux que de proposer « élection de tribunal », traduction inepte qui ne peut qu'induire un contresens. Le « think-tank » fournit un autre parfait exemple de refus de traduction. Les journaux et revues sont pleins d'évocations de « think-tanks » alors que l'on pourrait parler très pertinemment de « laboratoires d'idées », terme qui, ô fait combien admirable, a été admis par l'Académie française elle-même. Un troisième exemple est celui du « droit de l'Union européenne » – expression maladroite – auquel nous avons proposé de substituer l'expression de « droit

unional », rejetée par les gardiens du temple, alors que sont admis « municipal », « départemental », « régional », « national », etc.

Réponse : La difficulté pour les sciences sociales est bien sûr de rendre compte de la complexité qu'elles étudient sans tomber dans le jargon. Toutefois, il est fort difficile de fixer la limite entre ce qui est jargon et ce qui ne l'est pas. En outre, les sciences sociales – ou sciences humaines – ont une responsabilité par rapport au sens des mots. Elles ne sauraient être de simples utilisatrices, mais elles se doivent de fixer le sens des mots.

*
* *

Marianne Bastid-Bruguière : La situation de domination relative de l'histoire française que vous avez décrite est postérieure à la première guerre mondiale. Antérieurement, c'est l'Allemagne qui, dans les sciences sociales et particulièrement en histoire, jouait le rôle le plus important. Elle a du reste, depuis quelques années, retrouvé une grande partie de son importance, en dépit du handicap relatif que représente le peu de diffusion de la langue allemande. Il y a là un exemple dont nous aurions tout intérêt à nous inspirer. Les Allemands ont par exemple créé en histoire un remarquable réseau du nom de « clio-online », disponible en allemand et en anglais, qui écume l'histoire dans le monde entier.

La revendication nationale des idées est un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention. Écrire, en sciences sociales, c'est bien sûr toujours se servir d'un langage, quel qu'il soit et souvent – on nous en fait le reproche – jargonnant. Mais il faut bien prendre conscience que nombre d'historiens français, pour ne prendre que ce seul exemple, ont trop tendance à écrire en un français magnifique, complexe et subtil qui, malheureusement, est impossible à traduire sans mutilation considérable en une langue étrangère. En revanche, d'autres historiens, comme ce fut le cas de Renouvin, savent écrire en une langue à la fois simple et précise, ce qui permet une traduction fidèle de leurs écrits et donc une diffusion accrue de leur pensée. D'une façon générale, il n'est pas utile de vouloir faire passer à tout prix « les idées françaises ». Ce qui importe en sciences sociales, ce n'est pas que les idées soient françaises ou allemandes ou anglaises, mais qu'elles soient bonnes et qu'elles véhiculent des outils d'analyse performants. À cet égard, alors que l'anglais domine encore largement en sciences sociales, il faut s'attendre à une prochaine montée en puissance du chinois dans la mesure où s'est accumulé dans le monde chinois un capital de réflexions absolument considérable. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le prochain congrès des sciences historiques se tiendra en Chine.

Réponse : Effectivement, si le congrès de 2005 s'est tenu à Sydney, si celui de 2010 s'est tenu à Amsterdam, celui de 2015 se tiendra en Chine, dans la ville de Jinan au Shandong. C'est là plus qu'un indice du déplacement des lignes de force.

Le problème de la revendication nationale des idées est complexe. En effet, s'il est vrai que les sciences sociales doivent viser avant tout à diffuser des idées justes, il n'en est pas moins vrai qu'une culture se définit aussi par ses idées et que si elle n'a pas vocation à en revendiquer la propriété, elle peut néanmoins en revendiquer la paternité.

*
* *

Jacques de Larosière : La question du transfert culturel est au cœur de nos discussions d'aujourd'hui et j'aimerais donner un exemple qui va tout à fait dans le sens de ce qu'a dit mon confrère Emmanuel Le Roy Ladurie.

Le seul travail exhaustif qui ait été fait, à ma connaissance, sur ce qu'a été la plus grande inflation mondiale – non pas l'allemande, mais la hongroise – au lendemain de la seconde guerre mondiale, est l'œuvre d'un doctorant français. Or, quand on lance des recherches sur Internet sur l'inflation hongroise, on ne trouve pas la moindre mention de cette thèse française.

Ne faudrait-il donc pas, si nous voulons que les travaux français soient au moins mentionnés dans les bibliographies internationales, qu'un groupe d'experts se penchent sur les bibliographies circulant sur Internet et y mentionnent des ouvrages français méritant d'y figurer (Wikipedia est par exemple une base de données qui accepte les modifications ou ajouts) ?

Réponse : Je ne peux que souscrire à votre suggestion. D'autant qu'Internet nous offre un moyen de diffusion considérable. Ce serait assurément le rôle de la puissance publique ou de diverses institutions que de favoriser la diffusion culturelle en faisant apparaître là où nécessaire l'existence de travaux français, tant il est vrai qu'une œuvre n'existe que si elle visible.

*
* *

André Vacheron : L'un de nos confrères a demandé s'il était encore possible de former des étudiants en français dans des disciplines scientifiques. Pour la médecine, je peux répondre affirmativement à la question. Les universités forment convenablement des médecins généralistes en français. Mais il est évident qu'au stade de la recherche, il est indispensable d'avoir une bonne connaissance et une bonne pratique de l'anglais. Tous les étudiants que nous sélectionnons actuellement pour l'agrégation doivent effectuer des stages de formation dans des laboratoires hors de France, le plus souvent dans des laboratoires nord-américains.

Quant aux traductions, j'ai constaté que les meilleures dans le domaine médical étaient souvent celles faites par des anglophones parlant bien le français.

Réponse : Je ne saurais contester le moins du monde ce que vous avancez, mais je peux ajouter que néanmoins, même en médecine, nous perdons des positions. Ainsi dans ce qui fut autrefois l'Indochine française, les cours de médecine occidentale sont aujourd'hui donnés en anglais.

*
* *

Jean-Claude Casanova : Quand on insiste sur le problème de la langue pour interpréter les difficultés ou le déclin de la France dans les sciences sociales, je

crains que l'on n'occulte la question plus importante de la qualité. Du reste, appliquer l'idée de la nationalité à la science n'a guère de sens. La science n'a jamais eu de nationalité et le monde intellectuel ou scientifique a toujours été plurilingue. Déjà le *Corpus juris civilis* au VI^e siècle impliquait que l'on sût à la fois le grec et le latin. L'œuvre de Descartes est plus importante en latin qu'en français. L'œuvre de Leibniz est plus importante en latin et en français qu'en allemand. En 1900, on ne pouvait être historien de l'Antiquité ou du Moyen Âge sans savoir parfaitement l'allemand. Depuis le début du XX^e siècle, on ne peut pas non plus être économiste sans savoir l'anglais. Et aujourd'hui les savants et chercheurs de tous bords se doivent de pratiquer l'anglais.

De toute façon, c'est à un hasard historique que le français a dû d'être un temps langue universelle. D'ailleurs, Rivarol se trompait complètement dans son *Discours sur l'universalité de la langue française* que couronna l'Académie de Berlin. Le deuxième lauréat de ce concours de 1784, un homme de bon sens, expliqua pour sa part que le français était la langue la plus répandue parce que la France était la puissance la plus grande du continent européen. Quand la France a cessé d'être une grande puissance, le français a reculé. C'est aussi simple que cela.

Mais le problème central pour la France est celui de la qualité de ses savants. Si notre pays comptait aujourd'hui beaucoup de Pasteur, de Marc Bloch, d'Ernest Lavisse, on le saurait partout dans le monde et ce n'est pas le recul du français qui y ferait obstacle. Mais avons-nous dans notre pays les instruments permettant de développer la sélection des élites scientifiques ? Notre système universitaire est malheureusement sélectif à rebours.

Réponse : Je n'ai rien à ajouter, ayant déjà précisé que le rayonnement n'était possible qu'à la condition qu'une qualité intrinsèque de la recherche en sciences sociales existe. Je ne peux donc que souscrire à votre analyse.

*
* *

Alain Besançon : Je voudrais introduire un concept qui pourrait être utile pour défendre la cause à laquelle vous tenez : celui de langue de luxe. La langue de luxe a toujours existé. Pour Cicéron, c'était le grec, qui constitua un grand atout dans sa carrière. Saint Augustin ne savait pas très bien le grec et ça lui a nui. Le latin a été une langue de luxe pendant tout le Moyen Âge. Le français a été longtemps une langue de luxe. En Russie, la noblesse, pour se distinguer, s'efforçait de parler un excellent français, notre langue étant alors un marqueur social. Aujourd'hui, beaucoup de gens considèrent que le français et l'italien sont des langues de luxe.

Puisque la France réussit assez bien dans l'industrie du luxe, pourquoi ne présenterait-elle pas sa langue comme une langue de luxe, ce qu'en fait elle est déjà aux États-Unis et en Angleterre ?

Réponse : Assurément, la notion que vous introduisez peut être utile. En effet, la langue de luxe n'est pas seulement un instrument qui introduit de la distinction, mais elle est aussi un moyen d'apporter un supplément d'âme et de compréhension du monde.

Je crains toutefois que nous ne soyons pas actuellement en phase offensive en faveur du français langue de luxe, mais plutôt sur la défensive en raison d'un recul généralisé de notre langue.

*
* *

Jean Baechler : Est-il possible de viser l'excellence dans les sciences sociales si l'on ne parle, lit et écrit que l'anglais ? Tout ce qui compte a été écrit en latin, grec, allemand, français, anglais, italien, voire espagnol, et si l'on ne maîtrise pas ces langues, il vaut mieux changer de voie. Les Américains, me dit-on, seraient en train de se rendre compte qu'ils se stérilisent intellectuellement en ne pratiquant que l'anglais et ils se tourneraient à nouveau vers les langues étrangères, dont le français et l'allemand.

Réponse : Votre remarque est tout à fait pertinente et cela nous ramène à l'idée de transfert culturel déjà évoquée.

*
* *